



COMPAGNIE DES EXPERTS DE JUSTICE Près la COUR D'APPEL DE BESANÇON

SESSION DE FORMATION EJ/ETI 4

Comment assurer la sécurité de l'expert et de l'expertise ?

Vendredi 28 mars 2025

De 09h00 à 12h00

Palais de Justice de Besançon

Salle modulable (1^{er} étage), 1 rue Mégevand, 25000 Besançon

Programme de la formation

Objectifs pédagogiques :

- Connaitre l'ensemble des moyens potentiels pour assurer la sécurité physique de l'expert, de l'expertise, des scellés

Être capable de :

- Evaluer le risque
- Définir le périmètre de protection
- Evaluer les solutions
- Mettre en place, valider et tester les solutions

Pour savoir :

- Se protéger
- Réduire sa surface d'exposition au risque
- Gérer le risque

Public visé - Niveau préalable requis :

- Experts inscrits sur la liste des Experts de Justice près la Cour d'Appel ;
- Experts Traducteurs Interprètes près la Cour d'Appel ;
- Experts inscrits sur la liste probatoire des Experts de Justice près la Cour d'Appel ;
- Pour les candidats experts : avoir déposé un dossier de candidature à la Cour d'Appel ;
- Avocats ;
- Magistrats.

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivi de la formation.

Contenu détaillé de la formation

09h00-10h30 Sécurité physique des bâtiments, des scellés physiques et des personnes
M. Jean-Louis COURTEAUD

10h30-10h45 *Pause*

10h45-11h45 Sécurité et intégrité des données manipulées (contenus des scellés et éléments de rapports)
M. Jean-Louis COURTEAUD

11h45-12h00 Réponses aux questions

Envoi du QCM de fin de formation

Organisation de la formation

Intervenant :

- **M. Jean-Louis COURTEAUD**, expert informatique cour d'appel d'Orléans, expert agréé par la Cour de cassation, tribunaux du Grand-Duché du Luxembourg et Cour Pénale Internationale de La Haye, président CNEJITA et président compagnie des experts Orléans

Moyens pédagogiques et techniques :

- Apports théoriques illustrés par des cas pratiques
- Apports techniques : vidéo projecteur
- Débat : questions / réponses avec la salle
- Remise de supports par voie dématérialisée

Contrôle des connaissances et reconnaissances des acquis :

- Par l'intermédiaire d'un QCM d'évaluation rempli par les participants
- Feuille d'émargement signée à la demi-journée
- Attestation de formation remise aux stagiaires

Durée de la formation : 3 heures (0,5 jour)

Coût de la formation :

- Membres CEJCA, postulants et avocats : 70 €
- Non membres de la Compagnie : 140 €
- Magistrats : Offert